

In 1980, residents of the province of Quebec voted "no" to sovereignty-association in the Quebec referendum and the federal Government promised a process of federal renewal.

Clearly, the greatest achievements in this area have been the patriation of our Constitution with an amending formula, and the entrenchment of a Charter of Rights and Freedoms. These actions completed the final steps towards Canadian sovereignty and formally guaranteed every citizen certain basic rights and freedoms.

The task of strengthening the rights of Canadians will proceed. To this end, Parliament recently adopted a resolution urging the Manitoba Government to take early action to ensure that treatment of the province's official language minority conforms with constitutional requirements.

An important part of the process of renewal is to ensure that Canada's native peoples are able to realize their rightful aspirations within Canadian society. The First Ministers' Conference on Aboriginal Constitutional Matters last spring produced agreement on an amending resolution guaranteeing aboriginal and treaty rights equally to native men and women, and including land claims settlements under treaty rights. That amendment has now been ratified by Parliament and the required number of provincial legislatures, and will be incorporated into our Constitution next year.

Various native claims settlements have been reached within the last three and a half years. A Native Economic Development Fund was created to assist native peoples in the pursuit of their own economic development objectives. Funding for native housing programs and friendship centres has been increased. A new northern broadcasting policy is being implemented to increase native involvement in broadcasting in northern areas.

Other achievements of the past three years have contributed to the strengthening of our national institutions.

Amendments to the Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Established Programs Financing Act have provided a new equalization formula and authorized transfers to the provinces of nearly 100 billion dollars over five years for equalization purposes and to help fund post-secondary education and Medicare. The federal government last year paid more than half the total cost of post-secondary education and of insured services under Medicare.

The House of Commons adopted a new experimental set of rules designed to enhance the role of the Member of Parliament and to improve the speed and efficiency of the institution.

En 1980, les habitants du Québec se sont prononcés majoritairement contre la souveraineté-association lors d'un référendum tenu dans cette province. Le gouvernement canadien a donc engagé les travaux de renouvellement du fédéralisme qu'il avait promis d'entreprendre si telle était l'issue de ce référendum.

Le rapatriement de notre Constitution assortie d'une formule d'amendement et de la Charte des droits et libertés qui y est enchâssée a de toute évidence été la plus importante réalisation du gouvernement sur ce plan. Le Canada a ainsi franchi les dernières étapes le séparant de la complète souveraineté et garanti officiellement un certain nombre de libertés et de droits fondamentaux à chacun de ses habitants.

Il s'agira dorénavant de renforcer ces droits. Dans ce sens, le Parlement a adopté dernièrement une résolution exhortant le gouvernement du Manitoba à prendre sans tarder les mesures voulues pour assurer à la minorité de langue officielle de cette province un traitement conforme aux prescriptions constitutionnelles.

Un aspect important de la réforme de notre fédération consiste à donner à nos populations autochtones les moyens de réaliser leurs aspirations légitimes au sein de la société canadienne. La Conférence des premiers ministres sur les questions constitutionnelles intéressant les autochtones a permis d'arriver, au printemps de cette année, à une entente sur une résolution visant à modifier la Constitution pour garantir également aux hommes et aux femmes autochtones la jouissance des droits ancestraux et des droits issus des traités, les accords conclus en règlement de leurs revendications territoriales étant compris dans ces derniers droits. Cette résolution a été entérinée par le Parlement et par le nombre requis de législatures provinciales, et sera incorporée à notre Constitution l'année prochaine.

Plusieurs revendications territoriales ont été réglées avec les autochtones au cours des trois dernières années et demie. Le Fonds de développement économique des autochtones a par ailleurs été créé pour les aider à poursuivre leurs propres objectifs dans ce domaine. De plus, les crédits affectés aux programmes de logement et aux centres d'accueil des autochtones ont été augmentés. Et l'on applique actuellement une nouvelle politique de radiodiffusion dans le Nord pour y accroître la participation des autochtones dans ce domaine.

Diverses autres réalisations ont aussi contribué à renforcer nos institutions au cours des trois dernières années.

Grâce aux modifications apportées à la Loi sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, et sur le financement des programmes établis, une nouvelle formule de péréquation est maintenant en vigueur, et les provinces bénéficieront de transferts autorisés s'élevant à près de 100 milliards de dollars en cinq ans pour financer une partie de leurs programmes d'enseignement postsecondaire et d'assurance soins médicaux. L'année dernière, le gouvernement fédéral a payé plus de la moitié du coût total de l'enseignement postsecondaire et des services couverts par l'assurance soins médicaux.

Sur un autre plan, la Chambre des communes s'est donné de nouvelles règles destinées à accroître le rôle des députés tout en améliorant son efficacité et son rythme de travail.